

OBJET ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)
APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION
AUPRES DE L'ADEME

UNE ENTREPRISE MODERNE ET PERFORMANTE

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la Commune de Saint-Denis souhaite diversifier les moyens mis à la disposition des services pour leur bon fonctionnement.

A ce titre, elle a déjà fait l'acquisition de 3 voitures hybrides et prévu, sur son programme d'acquisition de véhicules de 2011, l'achat de 3 scooters électriques (équivalents 125 cm³).

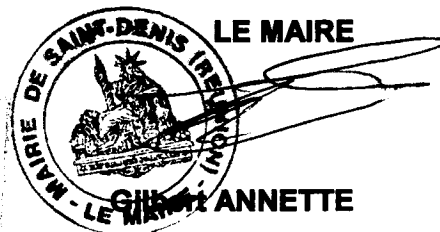
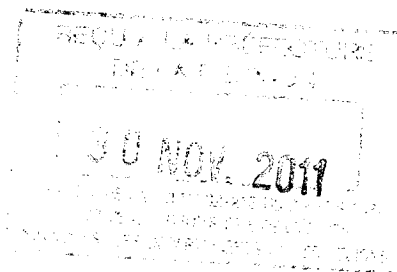
Afin de donner plus d'ampleur à cette démarche, tout en restant dans une enveloppe financière raisonnable, il est envisagé de doter les services de 21 Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les déplacements interservices à caractère purement urbain.

L'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est susceptible de concourir au financement de l'opération, sur la base du plan de financement suivant :

Coût total (HT)	Part ADEME		Part COMMUNE	
40 000,00 €	16 000,00 €	40 %	24 000,00 €	60 %

En conséquence, je vous prie de bien vouloir délibérer en :

- approuvant le projet et son plan de financement,
- m'autorisant à solliciter la subvention correspondante et à signer tous les actes y afférents.



**OBJET ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)
APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION
AUPRES DE L'ADEME**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le projet d'acquisition de 21 Vélos à Assistance Electrique (VAE) et son plan de financement ci-après :

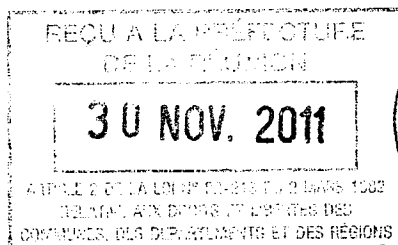
Coût total (HT)	Part ADEME	Part COMMUNE
40 000,00 €	16 000,00 € 40 %	24 000,00 € 60 %

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter la subvention correspondante et signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget au chapitre 21, article 2182.

La recette sera imputée au chapitre 13, article 1318.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE